

STRATEGIE DE PROFESSIONNALISATION

Projet sportif fédéral 2025-2028



Course d'Orientation
Fédération Française



1. INTRODUCTION

La pratique sportive de nature est d'ores et déjà une réalité française, au moins pour les 15 – 70 ans. Le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), dans son « Baromètre sports et loisirs de nature 2016 », nous livrent quelques éléments permettant de mesurer l'étendue de ce phénomène :

- 75% des Français déclarent pratiquer au moins une activité sportive de nature, soit environ 35 millions de personnes ;
- Le nombre de séances de sports de nature déclaré est d'environ 2,7 milliards, soit 78 par personne et par an ;
- Ces pratiques de sports de nature s'inscrivent autour de trois motivations principales : se changer les idées, le contact avec la nature, la santé.

La Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), dans le cadre de son projet fédéral, est engagée dans un processus de professionnalisation et de structuration de son activité.

L'objectif premier étant ici de simplifier la perception de l'activité « course d'orientation » et de renforcer son accessibilité à toutes et tous.

L'augmentation croissante des Parcours Permanents d'Orientation (PPO) en accès libre, commandés par des structures privées ou des collectivités territoriales, est le signe d'une évolution de notre secteur d'activité traditionnel avec le développement d'une pratique de loisir non fédérée.

En parallèle, le secteur fédéral connaît, quant à lui, un manque important de professionnels. Ce facteur limite le potentiel de structuration territoriale et sportive de la course d'orientation, notamment en matière de qualité d'encadrement des plus jeunes licenciés et également des seniors.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 - Le projet fédéral :


A l'heure de la mise en place des nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, et au regard des orientations ministérielles, le projet fédéral 2025-2028 prend en compte l'impérieuse nécessité d'augmenter le nombre de licenciés. L'accroissement de l'autonomie financière de la fédération est un enjeu majeur pour pérenniser à la fois la pratique sportive de qualité et la pratique pour tous de la course d'orientation sur l'ensemble du territoire. Le rayonnement de la France à travers la pratique de haut niveau et la présence française au sein d'instances internationales est également un enjeu de visibilité pour le développement de la fédération.

Les leviers pour la mise en œuvre de ce projet sont la structuration fédérale à tous les échelons du territoire, le développement des équipements de qualité que sont les cartes de courses d'orientation et les Parcours Permanents d'Orientation, en nombre suffisant et accessibles, la poursuite de la structuration de l'offre de pratique des jeunes coureurs d'orientation, le développement de la communication à tous les échelons territoriaux, l'évolution régulière de l'offre de formation fédérale et le développement de la formation professionnelle, notamment en matière d'encadrement.

Les objectifs stratégiques de la FFCO :

- Accroître le nombre de licenciés / Fidéliser les pratiquants et attirer de nouveaux publics.
- Accentuer le développement d'une offre de pratique élargie à tous les publics (des jeunes aux seniors jusqu'à 85 ans) et de qualité.
- Accroître la visibilité de la course d'orientation en s'appuyant sur de grands événements sportifs.
- Maintenir le rayonnement de la France à l'international du haut niveau et au sein des instances sportives internationales.





Le projet fédéral se décline autour de 5 axes de développement prioritaires :

- Le développement de la pratique pour tous les publics.
- En s'appuyant sur la structuration fédérale au niveau des territoires.
- L'évènementiel national et international, au cœur de la stratégie de promotion et de développement.
- La formation et la professionnalisation, levier structurant et incontournable du développement.
- Le maintien du haut niveau international dans deux disciplines.

De par les caractéristiques de l'activité course d'orientation, la FFCO travaille en collaboration avec le ministère chargé des sports, l'Office National des Forêts (accessibilité des lieux de pratique) et l'Institut National de l'information Géographique et forestière – IGN.

De plus, afin de répondre à ses objectifs de développement, la FFCO a notamment signée plusieurs conventions partenariales avec :

- D'autres fédérations sportives : UNSS, USEP, UGSEL, FFSU et FF Triathlon.
- La Conférence Des Directeurs et Doyens (C3D) de STAPS.

Le projet fédéral 2020-2024 place donc la professionnalisation comme un enjeu de développement de la Fédération pour les années à venir.

De par son caractère transversal, la professionnalisation doit faire l'objet d'une approche globale en la considérant comme multifactorielle afin de l'utiliser comme un réel levier de structuration et de développement des organes déconcentrés et des clubs affiliés :

- La structure : organisation de son fonctionnement interne favorisant la mise en œuvre du projet de l'association ;
- Les activités : développement et diversification de l'offre sportive en cohérence avec le contexte territorial ;
- Les acteurs/intervenants : développement des compétences et technicité des acteurs pour répondre aux (nouveaux) besoins et exigences

2.2 - Relation entre offre et demande au niveau fédéral

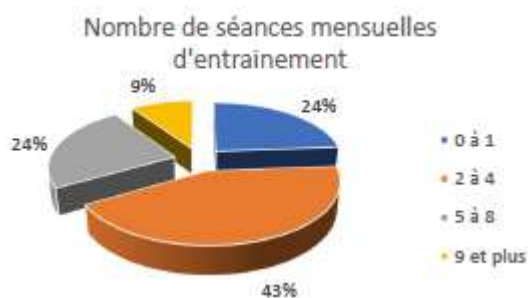
Dans le cadre des activités fédérales, la FFCO a mené une enquête en mars 2018 auprès de ses clubs affiliés afin d'identifier les leviers et freins au développement de la course d'orientation.

Les séances d'apprentissage/entraînements représentent le « cœur de métier » des clubs. La majeure partie des clubs en organisent entre 1 toutes les 2 semaines et 1 par semaine hors périodes de vacances scolaires. Il est également notable que les clubs ayant une école de CO ont tendance à organiser plus de séances que les autres. Logiquement, les clubs ayant le plus de licenciés mettent en place un nombre plus élevé de séances.

Concernant les séances de découverte/initiation, la régularité de leur mise en place est variable selon les clubs. Elles se déroulent généralement à des moments clés de l'année (rentrée scolaire, fête des sports, en parallèle de compétitions).

Néanmoins, ce type d'organisation est globalement beaucoup moins important que les séances d'entraînement traditionnelles. La mise en place d'activités de découverte/initiation est plus marquée au sein des clubs ayant le plus d'adhérents. Cela peut s'expliquer par un nombre de bénévoles plus nombreux permettant ces organisations.





Lors de cette enquête, plus de 80% des clubs ont répondu que l'augmentation du nombre de licenciés était un facteur important ou très important en matière de structuration.

Or, ils sont seulement 54% à avoir répondu qu'ils étaient en capacité d'accueillir plus de pratiquants.

Le différentiel entre ces 2 chiffres est conséquent et démontre que le réel frein au développement n'est pas forcément la compétence des bénévoles mais plutôt la question des moyens disponibles, notamment humain.

Cette enquête abordait également les modalités d'utilisation des Parcours Permanents d'Orientation (PPO). Les PPO sont conçus comme un outil de promotion et de découverte de l'activité CO.

72% des clubs affirment également que les PPO sont un atout pour attirer de nouveaux pratiquants licenciés. Néanmoins, seuls 57% des clubs ayant répondu à l'enquête déclarent utiliser régulièrement un (ou plusieurs) PPO ou pratiquer sur un (ou des) sites de PPO situé(s) à proximité.



Cependant, nous observons que l'utilisation par les clubs de ces équipements faciles d'accès (proches des bassins de vie) et d'utilisation (les balises sont déjà en place, ce qui diminue le temps de préparation pour les éducateurs) n'est que ponctuelle.

La limite des moyens humains bénévoles au sein des clubs entraîne une concentration des activités d'entraînement qui nécessite de trouver des terrains plus complexes. Par conséquent, les PPO sont sous exploités par nos structures fédérales, ce qui est un facteur limitant en matière de développement/promotion de la CO.

Pour finir, de par le calendrier des compétitions fédérales, la taille de nos clubs (40% des clubs affiliés ont au maximum 25 licenciés) et le manque de moyens humains disponibles, le secteur fédéral connaît un manque important de ressources humaines pour permettre de répondre au surcroît d'activité, notamment les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires, dans nos clubs.

Le socle de bénévoles au sein des structures FFCO est important mais ce modèle du « tout bénévole » devient depuis une dizaine d'années un frein au développement.



2.2 - Organisation fédérale :

Un cadre technique de la DTN est responsable et coordonne l'ensemble du dispositif de la formation fédérale et de la professionnalisation.

La professionnalisation au sein de la FFCO en est encore à ses prémises.

La mise en place du CQP Animateur de Course d'Orientation en 2016 fut une opportunité pour mettre en place un nouveau modèle de développement au sein de nos structures affiliées. Cependant, de par les dernières réformes de la formation professionnelle et au regard du développement de notre sport, le renouvellement de l'inscription au RNCP de l'ensemble des diplômes professionnels spécifique à la course d'orientation (DE/DESJEPS et CQP Animateur) a été impossible, ce qui est un réel frein à la professionnalisation de nos structures.

Cet objectif de professionnalisation des structures ne peut être envisagé qu'à moyen/long terme et dans une logique de progressivité. L'engagement des bénévoles est fort au niveau territorial et la cohabitation bénévoles/professionnels doit se baser sur des projets associatifs cohérents, pertinents, réalistes, assumés et territorialement ancrés.

De plus, au même titre que la création d'un équipement sportif, la problématique fédérale est la suivante : la mise en place d'une filière professionnelle naît-elle d'une demande spécifique dans les territoires ou bien est-ce l'inverse ?

Ces deux situations sont observables au niveau fédéral, à des degrés divers. Toutefois, il est certain qu'une qualification professionnelle spécifique « course d'orientation » permet d'ouvrir des portes et des voies de développement/promotion de l'activité, notamment en élargissant les capacités d'accueil et la typologie des publics accueillis.

Ce potentiel existe et il est encore trop peu exploité par les structures fédérales. Cependant, d'autres acteurs professionnels ont investi ce marché, comme présenté ci-après.

2.3 - Quelques indicateurs de l'activité du point de vue du rapport demande/offre

Au-delà du cadre strictement fédéral et au regard de la réalité du contexte professionnel et économique actuel, l'activité course d'orientation est souvent une activité combinée avec d'autres disciplines de pleine nature et demandée dans les structures comme les bases de loisirs, centre de vacances, structures sports de nature, etc.

La course d'orientation est une activité demandée et appréciée. L'investissement financier est très limité, les conditions de pratiques sont facilement réunies en comparaison à d'autres activités de nature. La course d'orientation ne constitue que très rarement le produit d'appel mais est dans les faits très largement vendue.

Dans un environnement informationnel extrêmement riche, le champ des possibles d'activités sportives s'est considérablement élargi ces dernières années. Dans cette concurrence avec d'autres pratiques de loisirs, concurrence entre pratiques sportives, l'offre d'une pratique sportive multisports a clairement un avantage concurrentiel.

Par ailleurs, cela contribue au développement touristique et économique des territoires tout en facilitant la bonne gouvernance locale de la filière sportive. Tels sont les avantages que présente la pratique multisport de nature au service du développement territorial.

Savoir s'orienter ou savoir orienter est indispensable pour acquérir une autonomie de déplacement en milieu naturel ou urbain. Planifier un trajet, se rendre à un rendez-vous, lire un plan, une carte ou encore découvrir et se repérer dans un environnement plus ou moins connu, sont autant d'actions qui font partie du quotidien.

Le « savoir orienter » peut s'acquérir quel que soit le moyen de déplacement privilégié. La course d'orientation à pied est la plus fréquente car la plus accessible au grand public mais il est possible de la pratiquer à VTT, à ski ou même dans le cadre d'épreuves combinées (raids). Quand on pense à l'orientation, on imagine généralement l'utilisation d'une carte et éventuellement d'une boussole.

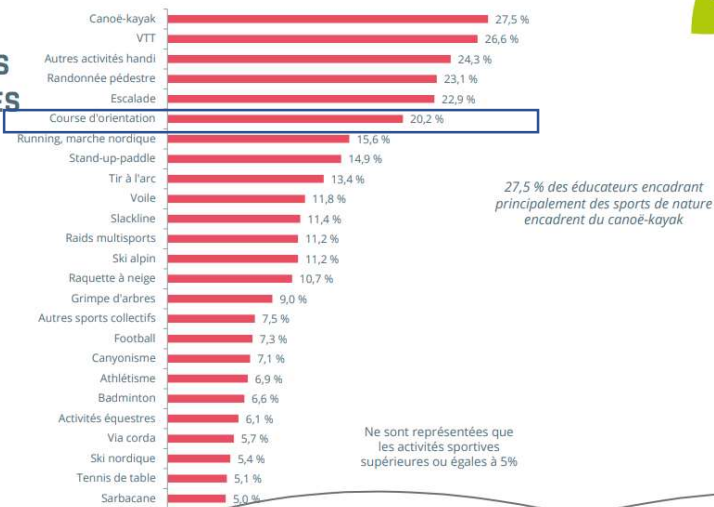


Le choix du support cartographique a une incidence sur la précision et le niveau de détail des éléments représentés. Néanmoins, il est tout à fait possible d'utiliser des plans simplifiés ou même des photos aériennes. Le carnet de route (roadbook) ou le « fléché allemand » sont aussi des modalités d'orientation intéressantes pour développer de nouvelles notions d'orientation en y intégrant un aspect ludique permettant de simplifier la perception de cette activité sportive.

Ce constat peut être objectivé par des chiffres. L'enquête intitulée « Mieux connaître les éducateurs sportifs de nature » réalisée par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) en juin 2017 nous apporte un éclairage et interroge sur la capacité de développement/professionnalisation du secteur de la course d'orientation.

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS DE NATURE

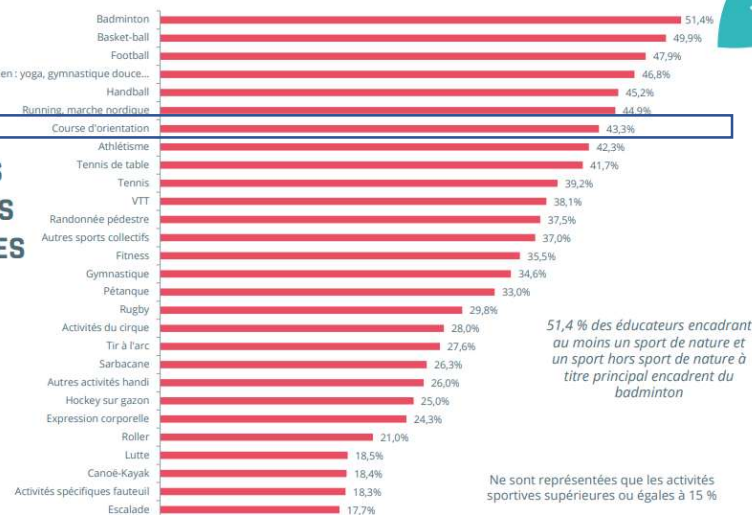
ACTIVITÉS SPORTIVES ENCADRÉES



Parmi les éducateurs déclarant encadrer principalement des sports de nature, 20,2% affirme proposer des séances de course d'orientation. Un pourcentage supérieur au running/marche nordique, activité étant pourtant porteuse depuis quelques années.

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS DE NATURE

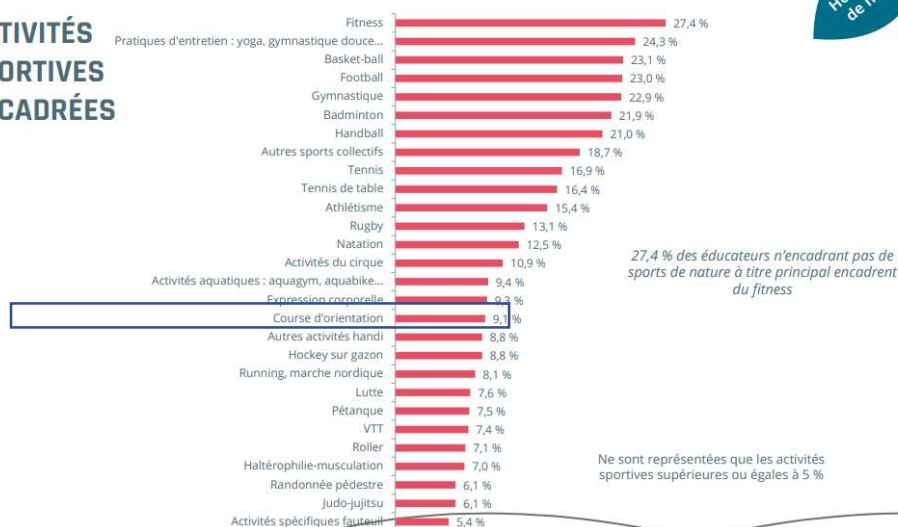
ACTIVITÉS SPORTIVES ENCADRÉES



Parmi les éducateurs encadrant au moins un sport de nature et un sport hors sport de nature à titre principal, la course d'orientation est au 7^{ème} rang des activités proposées.



ACTIVITÉS SPORTIVES ENCADRÉES



Enfin, parmi les éducateurs déclarant ne pas encadrer de sports de nature à titre principal, la course d'orientation est la première activité sportive dite « nature » à apparaître dans le classement.

Malgré un public recherchant une offre multi-activité dans le cadre des sports de nature, les activités d'orientation semblent omniprésentes avec un encadrement proposé n'ayant pas forcément de compétences spécifiques dans ce domaine.

Pour aller plus loin dans l'analyse, l'enquête intitulée « L'emploi des éducateurs sportifs en sports de nature en Auvergne » et réalisée en 2014 par le PRNSN et la DRJSCS Auvergne présente le tableau suivant :

Large panel d'activités, prépondérance de la randonnée pédestre

Taux d'encadrement des sports de nature

| Sports nature | AMM | Moniteur équitation | Moniteur ski | Généraliste | Autres éducateurs SN |
|--------------------|-------|---------------------|--------------|-------------|----------------------|
| Rando pédestre | 96,0% | 8,3% | 27,1% | 47,9% | 24,8% |
| Ski alpin | 16,0% | 5,0% | 89,8% | 22,5% | 8,3% |
| Raquette | 77,3% | 0,0% | 20,3% | 21,1% | 3,7% |
| VTT | 25,3% | 3,3% | 13,6% | 40,8% | 11,9% |
| Equestre hors SN | 0,0% | 91,7% | 0,0% | 8,5% | 2,8% |
| Course d'orient. | 38,7% | 0,0% | 11,9% | 42,3% | 6,4% |
| Canoë-kayak | 6,7% | 3,3% | 13,6% | 28,2% | 21,1% |
| Activités multi SN | 21,3% | 3,3% | 10,2% | 33,8% | 12,8% |

En ce qui concerne les activités d'orientation, l'encadrement de la pratique est principalement assuré par des Accompagnateurs en Moyenne Montagne (AMM) et des diplômés « généralistes ».

Concernant les diplômés « généralistes », cela vient conforter les éléments présentés précédemment.

Pour les AMM, il semble que l'activité CO soit une source de diversification de leur activité professionnelle. En effet, de par leur formation et leurs prérogatives d'exercice, les AMM ont des compétences en matière d'orientation mais elles ne représentent pas leur cœur de métier.

En conclusion, au regard de l'ensemble de ces éléments concrets et du développement croissant d'une demande « multisports », la plurivalence professionnelle dans le champ des sports de nature est recherchée dans le but de :

- Donner satisfaction aux publics par un encadrement qualifié afin d'assurer une animation de qualité en autonomie et en toute sécurité tout en élargissant son offre d'activités.
- D'élargir les domaines de compétences techniques des éducateurs sportifs en matière de course d'orientation.



3. CARACTERISATION DU BENEVOLAT DU SECTEUR

3.1 - Organisation générale de la filière de formation fédérale

Comme déjà évoqué précédemment, le modèle fédéral actuel est basé quasi-exclusivement sur le bénévolat, avec ses forces mais également ses faiblesses.

A titre d'information, environ 900 licenciés à la FFCO sont diplômés du Brevet Fédéral 1 (Animateur). Cela représente environ 10% du total des licenciés de la fédération, ce qui montre l'investissement bénévole dans les territoires et la volonté de développer des compétences techniques et pédagogiques au sein des clubs.

3.2 - Caractéristiques du bénévolat

De par la taille des clubs fédérés et les contraintes techniques inhérentes à l'activité « course d'orientation », les bénévoles sont majoritairement « multi-tâches ».

Au-delà des activités de dirigeants associatifs, il est fréquent qu'un bénévole soit à la fois éducateur dans son club et également « expert technique » sur certaines compétitions.

Par conséquent, le morcellement et le caractère pluriel des activités bénévoles conduites sont des facteurs limitants au développement et à la promotion de l'activité.

Les structures fédérales priorisent donc leurs activités en se concentrant sur leur cœur de métier : encadrement des écoles de CO et entraînements ainsi que les organisations de manifestations sportives.

Dans l'enquête fédérale « Leviers et freins au développement » menée en mars 2018 par la FFCO, plusieurs clubs ont mentionné un point fondamental : l'importance de la régularité des séances proposées et la capacité de mettre en place des séances adaptées à tous les types de pratiquants afin de recruter et fidéliser leur public.

En effet, dans de nombreux clubs, il semble que les entraînements organisés regroupent des pratiquants d'âge différent, de niveau différent et donc, ayant des attentes différentes. Ici, les clubs peuvent se heurter à un manque de moyens humains (bénévoles) et parfois matériels.

Cela laisse penser que la mutualisation de moyens et la présence d'un professionnel sur certains temps de pratique pourraient être envisagées et encouragées, tout en ne remettant pas en cause l'identité propre de chaque club et le fort investissement des bénévoles.

4. CARACTERISATION D'UN BESOIN PROFESSIONNEL :

4.1 - Etat des lieux de l'encadrement

Le nombre de salariés positionnés sur des postes d'agent de développement/éducateurs sportifs au sein des clubs et organes déconcentrés de la FFCO est faible : 11 salariés répartis sur 1 ligue (2 postes), 6 comités départementaux et 3 clubs (dont un omnisport).

A ces structures s'ajoutent 18 membres associés (auto-entrepreneur, travailleur indépendant, salariés) qui exercent une activité professionnelle dans le milieu de la course d'orientation : cartographie et activité d'éducateur sportif.

Le modèle basé sur le bénévolat est encore bien présent au niveau fédéral malgré les difficultés évoquées précédemment.

Toutefois, de plus en plus de structures se tournent vers un encadrement professionnel ponctuel (organisation/encadrement de stages, mutualisation de moyens pour l'encadrement de plusieurs écoles de CO, etc.).

Concernant le secteur commercial (hors fédération), il est couvert, en partie, par les anciens BEES Course d'orientation et, dans une moindre mesure, les BPJEPS APT titulaire ou non d'un certificat de spécialité course d'orientation (abrogé depuis) et les CQP Animateur de course d'orientation. Toutefois, nous avons évoqué précédemment que les AMM et autres diplômés généralistes investissent également ce champ d'activité pour toucher un public plus divers, avec des attentes différentes de celles des licenciés de la FFCO.



Cet encadrement, non spécialisé en course d'orientation, intervient majoritairement à titre saisonnier et indépendant (cas des AMM). Également, certaines structures associatives multisports (fédérations, UCPA, etc.) font intervenir des éducateurs sportifs salariés généralistes pour encadrer de la multi-activité de sports de nature afin de répondre à une demande de plus en plus forte.

Le secteur fédéral connaît donc un manque important de professionnels pour permettre de répondre au surcroît d'activité notamment les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires dans nos structures.

4.2 - Les problématiques rencontrées par les structures en termes de professionnalisation :

- Le dimensionnement des structures : les structures affiliées ont un nombre de licenciés relativement faible, ce qui ne permet pas une employabilité à temps complet. La nécessité de mutualisation des moyens à un niveau départemental ou régional semble donc une nécessité et une priorité à donner en termes de professionnalisation.
- Les difficultés des structures à rechercher des ressources supplémentaires (subvention/ partenariat/prestation, ...)
- Des ressources financières insuffisantes pour permettre le recrutement d'intervenant (situation largement partagée des clubs non-employeurs).
- Les freins psychologiques pour les dirigeants associatifs vis-à-vis de la fonction employeur (multiplicité des compétences et connaissances nécessaires)
- Le besoin d'avoir un salarié compétent techniquement : crainte de devoir former le salarié sur les aspects techniques car, à ce jour, il n'existe plus de filière de formation professionnelle spécifique à la course d'orientation (diplômes généralistes : BPJEPS APT et diplômés STAPS).

5. ANALYSE DU BESOIN

| | Forces | Faiblesses |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facteurs internes | <ul style="list-style-type: none"> • Architecture de formation fédérale renouvelée • Des éducateurs bénévoles plutôt nombreux et formés • Compétences techniques à forte valeur ajoutée • Volonté d'ouverture et de développement/promotion de l'activité dans le projet fédéral • Un développement d'équipements sportifs de proximité (PPO, cartes de proximité) • Ancrage territorial fort des clubs | <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit d'offre de pratique loisir/découverte dans les clubs par manque de moyens humains dédiés • Un besoin impératif de mutualisation de moyens et de compétences pour développer l'activité • Un nombre de licenciés limités pouvant être un frein au développement • Une professionnalisation de l'activité fédérale encore perçue comme complexe par les structures fédérales locales • La CO étant perçue par le grand public comme une activité complexe, cérébrale et se pratiquant uniquement en milieu forestier |



| | Opportunités | Menaces |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facteurs externes | <ul style="list-style-type: none"> • La CO, un sport de nature finalement beaucoup pratiqué car simple à mettre en œuvre et peu coûteux • Développement des offres multi-activités de sports de nature • Développement du sport outdoor en milieu urbain • Des collectivités locales (en zone touristique notamment ou proche des établissements scolaires) souhaitant de plus en plus développer les PPO • Des partenariats entre la FFCO et d'autres fédérations, notamment scolaires, ainsi que la filière STAPS. | <ul style="list-style-type: none"> • Une filière de formation professionnelle de la CO décimée par les réformes ministérielles successives • Un secteur d'activité investi par des éducateurs professionnels non spécifiquement et techniquement formés qui interrogent notamment sur les aspects sécuritaires mis en place • Une pratique pouvant se dérouler dans un non-respect de la réglementation en vigueur (autorisation d'accès au site, conflits d'usage, etc...) |

6. ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE DE PROFESIONNALISATION :

Comme évoqué, le contexte fédéral actuel est caractérisé notamment par :

- La petite taille des associations ou structures d'accueil, avec une nécessité de valoriser les projets de mutualisation au niveau départemental ou régional
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques.
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole.
- Un potentiel déficit de compétences techniques et spécifiques à l'activité au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés (diplômés « généralistes » et potentiellement non orienteurs).
- Un produit « course d'orientation » vendu et mis en place par des éducateurs sportifs généralistes ou des éducateurs sportifs spécialisés dans les sports de nature qui n'ont pas forcément la maîtrise technique et la réglementation de l'activité.

Par conséquent, la FFCO encourage la création de postes pérennes assurant à la fois des missions d'agent de développement et d'éducateurs sportifs dans les structures affiliées.


Au regard du contexte fédéral, ces postes ont plutôt vocations à être portés par des structures fédérales déconcentrées (comités départementaux et ligues) dans un souci de mutualisation de moyens et de compétences.

Concernant les missions de développement, l'objectif est de pouvoir conquérir de nouveaux publics, de nouveaux territoires par des actions de promotion menées auprès d'un large public.

Également, la création de partenariats locaux (collectivités territoriales notamment) peut être un levier de développement fort : travail avec les établissements scolaires, les accueils collectifs de mineurs, formation des acteurs, etc...

Enfin, l'organisation de manifestations innovantes de découverte/initiation à la course d'orientation et proches de bassins de vie est aussi une possibilité de développement identifiée à travers le projet fédéral. Ceci est en lien notamment avec le développement des sports outdoor en milieu urbain (cf. travaux du Pôle Ressources National de Sports de Nature à ce sujet).





Concernant les missions d'éducateurs sportifs, le salarié a pour vocation de faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique.
- Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de l'autonomie et en adéquation avec le niveau du public visé.
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Au regard du projet fédéral, l'accent est porté sur l'encadrement et l'apprentissage de la course d'orientation auprès des plus jeunes et, également, envisager la création de séances d'animation auprès d'un public adulte (écoles de CO « Adultes » mentionnées dans le projet fédéral come levier de fidélisation).

Ici, le salarié exerce en autonomie.

Son poste peut correspondre à des besoins liés à des surcroûts d'activités d'une structure à des moments précis.

Il est donc concerné par un public débutant, loisirs ou de premier niveau de compétition.

En cas de recrutement d'un professionnel non spécialiste de la course d'orientation, l'employeur pourra se rapprocher de la fédération pour travailler sur un parcours de formation fédérale adapté afin de permettre une montée en compétences sur le plan technique, nécessaire à la qualité et à la sécurité des activités proposées.

